

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN570

présenté par  
M. Thiériot

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 65, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2027 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement avance à 2027 au lieu de 2030 le moment où la préparation opérationnelle devra avoir rejoint les normes d'activité.

Actuellement, le taux d'entraînement est établi en moyenne à 70% des standards OTAN, ce qui n'est évidemment pas suffisant. Il nous faut très rapidement une armée qui s'entraîne à 100% car une unité qui s'entraîne à 100% voit son efficacité démultipliée.

Augmenter les entraînements est par ailleurs une source majeure de motivation pour les hommes qui ne souhaitent qu'une chose : s'entraîner pour être prêts. Cela est encore plus vrai aujourd'hui car avec la fin des OPEX, les hommes n'auront plus l'occasion d'être en réel sur le terrain.